

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2009

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 27 mars 2009 à 20h30.

Présents :

M. Denis CLAIR, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE, M. Jean-Claude VIDAL

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2009
- Vote des quatre taxes
- Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2008 de la M14 (principal) et de la M49 (eau)
- Examen et vote des budgets primitifs M14 et M49
- Approbation de la carte communale
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FEVRIER 2009

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – VOTE DES QUATRE TAXES

Le conseil municipal doit délibérer sur le taux des quatre taxes qui composent l'impôt local : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe professionnelle.

Le Maire propose de ne pas augmenter ces taux cette année.

Le montant du produit fiscal s'élève donc à 58.892 €, hors allocations compensatrices de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité.

3 – VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 DE LA M14 ET DE LA M49

Le Maire est prié de s'absenter pendant l'examen et le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2008.

Le doyen de l'assemblée prend alors la parole et procède à la lecture des documents.

Le compte administratif 2008 M 49 est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2008 M14 est adopté à l'unanimité.

4 – EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS M49 ET M14

Budget primitif M49 (budget de l'eau)

Le Maire procède à l'explication de la préparation du budget primitif 2009 de l'eau par la commission finance.

Les montants s'élèvent à : 64.762 € pour la partie exploitation
 194.206 € pour la partie investissement

Le montant total des travaux prévus pour l'année 2009 est de 154.191 € (dont 20 000 € d'emprunts).

Le budget M49 est voté à l'unanimité.

Budget primitif M14 (budget principal)

Le Maire procède à l'explication de la préparation du budget primitif principal 2009 par la commission finance.

Les montants s'élèvent à : 314.642 € pour la partie fonctionnement
 198.967 € pour la partie investissement

Le montant total des travaux d'investissement prévus pour 2009 est de 164.605 € (dont 70.000 € d'emprunts).

Le budget M14 est voté à l'unanimité.

5 – APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Suite à certaines demandes au cours de l'enquête publique, et malgré un avis favorable du commissaire enquêteur sur ces parcelles, la DDEA a refusé de rendre ces zones constructibles.

Toutefois le projet de zonage soumis à l'enquête a reçu l'aval des services de l'état.

Le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur ce projet définitif, avant approbation par le préfet.

Le projet de carte communale est adopté à l'unanimité.

6 – DIVERS

Délibérations

Une délibération est proposée pour augmenter le tarif de la location des compteurs de 46 à 50 € par an.

Adoptée à l'unanimité.

Une délibération est proposée pour amortir sur 5 ans le véhicule de la commune.
Adoptée à l'unanimité.

Une délibération est proposée pour augmenter les loyers des deux logements communaux :
- pour le logement situé au dessus de la mairie, le montant du loyer est fixé dorénavant à 280 € par mois hors charges au lieu de 250 €
- pour le logement situé dans l'ancienne école, le montant est fixé à 355 € par mois hors charges au lieu de 320 €
Adoptée à l'unanimité.

Réunions de quartier

Les dates des 5 réunions de quartier sont arrêtées. La première est prévue le 22 mai 2009 au Moulin de Mandy.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 15 mai 2009 à 20h30.
La séance est levée à 22h30.